

## COMMUNIQUE

### **Pandémie grippale**

#### ***Le ministère doit prendre des mesures pour protéger les 1 200 000 personnels de l'Education nationale des risques sanitaires***

La FNEC FP – FO a pris bonne note de la convocation du CHS central le lundi 31 août. Elle demande à ce que dans tous les départements, toutes les académies, les CHSD et CHSA soient convoqués d'urgence.

Pour Force Ouvrière, le CHS central doit être l'occasion pour l'administration d'annoncer les mesures qu'elle compte prendre pour protéger les personnels des risques sanitaires ainsi qu'elle en a statutairement l'obligation.

En effet, les annonces faites jusqu'à présent concernent uniquement les élèves. Les personnels sont en attente de consignes claires, ne les confondant pas avec les professionnels de santé et respectant leurs garanties statutaires

- quel dispositif l'administration compte-t-elle mettre en place pour une information rapide et efficace, la rentrée scolaire étant dans quelques jours ?
- les personnels seront-ils prioritaires pour les vaccinations ?
- la diffusion des masques sera-t-elle assurée dans tous les établissements scolaires et services du pays et comment ?

La FNEC FP – FO ne comprendrait pas que des écoles, des établissements, des services soient administrativement fermés à cause des risques qu'ils comportent quant à la transmission de la maladie et que dans le même temps, les personnels, en particulier les directeurs d'école, chefs d'établissements et chefs de service soient tenus d'y être présents. S'il y a risque, il est pour tous, élèves et personnels.

La FNEC FP – FO attire l'attention du ministre qu'elle rencontre jeudi après-midi, sur la situation préoccupante de la médecine scolaire : insuffisance criante de médecins et d'infirmières scolaires (un médecin scolaire pour 10 000 élèves, une infirmière scolaire pour 1 000 à 2 000 élèves selon les secteurs !). De même qu'elle s'élève contre l'absence quasi totale de médecins de prévention. Des mesures d'urgence doivent être prises.

La FNEC FP – FO appelle ses sections et ses syndicats à prendre immédiatement contact avec les Inspections Académiques et les Rectorat.

Montreuil, le 24 août 2009